

Le journal de Bourg

N°25 2013

Le mot du maire

Nous avons entamé la dernière année de ce mandat. Il est temps de passer aux dernières réalisations de travaux pour lesquelles le conseil municipal a réfléchi et instruit les dossiers. Cela sera donc le cas pour les sacristies ainsi que l'aménagement d'un "espace traiteur" pour la salle de convivialité. L'ancienne cuisine sera transformée en salle de réunion pour la mairie ou pour les associations.

Cela sera le dernier acte de notre participation au développement de la commune en offrant des services et des équipements les plus attrayants possibles.

Je le redirai probablement à d'autres occasions. L'engagement de tout le conseil a été pour moi une réussite dans ce mandat notamment de la part de mes adjoints.

L'été est long à venir, le moral en berne, tout ceci ne nous empêchera pas de voir les choses du bon angle et de profiter des instants agréables que la vie nous réserve.

Je souhaite à nos chères têtes blondes qui sont en examen cette année une réussite à la hauteur de leurs espérances. Aux autres, de bien préparer cette nouvelle étape qui se profile à la rentrée.

Edito Mutations

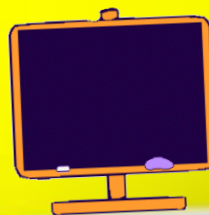
Du début à la fin du 19^{ème} siècle, notre village est passé de 330 à 185 habitants. Au 20^{ème} siècle, c'est en 1921 que la population de notre commune a été la plus importante avec 232 habitants, 114 ménages et 77 logements occupés, contenue dans le périmètre de l'habitat ancien. Bourg était un « village paysan » avec une activité totalement liée à l'agriculture et une vie intense dans les rues du village : le va-et-vient des troupeaux de vaches et des attelages de chevaux, l'épicerie, les artisans, le bistrot, l'école, l'église où se retrouvaient régulièrement les habitants... Dans les années 50, le village avait 105 habitants. Ensuite, dans les années 60, notre village a changé quand sa physionomie est devenue moins paysanne due au bouleversement de l'agriculture. La disparition des exploitations agricoles s'est accélérée. Les terres ne sont pas pour autant restées incultes grâce à la mécanisation... et c'est tant mieux ! Le déclin du village aurait pu être irrémédiable. Mais, la situation de la commune à proximité de l'axe routier Chaumont-Dijon et la création de nouvelles usines à Langres ont revitalisé le village. De nouveaux habitants sont arrivés avec la construction de maisons neuves. Des anciennes maisons paysannes avec écuries et engrangements ont changé de visage et retrouvé une nouvelle vie. Une autre étape a été franchie avec la création du lotissement qui, certes n'est pas rempli, mais qui a permis l'installation de cinq familles. L'habitat s'est agrandi, la population a été renouvelée par vagues successives. Actuellement, la population du village est de 155 habitants avec 69 résidences principales. Depuis 2008, 13 foyers se sont installés contre 3 départs et il y a 13 enfants de moins de 5 ans. Une nouvelle génération appelée à faire vivre la commune et à laquelle nous devons transmettre l'attachement au village, pour exemple, cette année, en dépit d'un printemps qui ressemble à l'automne, les habitants ont fait des efforts pour rendre notre village joli, propre et accueillant.



**LE 13 JUILLET
REPAS CHAMPETRE,
FEUX D'ARTIFICE**



**LE 6 OCTOBRE
REPAS DES ANCIENS ELEVES DE BOURG**



**LE 11 NOVEMBRE
ARMISTICE 1918**



**LE 17 NOVEMBRE
REPAS DES AINES**

**LE 21 NOVEMBRE.
SOIREE
« BEAUJOLAIS »**

rétrospectives 2013

Dimanche 6 janvier, la cérémonie des vœux de la municipalité a réuni à la salle communale plus de 60 habitants heureux de se retrouver en ce début d'année pour échanger leurs vœux et partager ensemble quelques instants de convivialité. Après avoir présenté à tous ses vœux de bonheur et de santé, le maire, Dominique Thiébaud a remercié les bénévoles qui s'investissent pour la collectivité, ce qui permet d'améliorer à moindre coût l'embellissement et le cadre de vie du village, contribuant ainsi à sa mise en valeur. Le diaporama illustrant la nature de ces travaux d'entretien et de nettoyage a été chaudement applaudi par l'assemblée, de même que le diaporama sur les coins fleuris du village. Le Maire a ensuite évoqué les projets pour l'année à venir : la création d'un espace cuisine à la salle de convivialité, la réfection des toitures des sacristies, la poursuite du fleurissement dans le village et de l'aménagement autour de l'église, la réalisation de la dernière tranche de voirie ainsi que la réflexion à mener sur des projets futurs comme la voirie du lotissement. Il a présenté à l'assemblée l'agent recenseur, Gislaine André qui effectuera le recensement du 17 janvier au 16 février. Il a souligné aussi l'importance du journal de Bourg diffusé 2 fois par an, qui est le reflet de la vie communale. Le Maire a ensuite salué la présence à la cérémonie des nouveaux habitants qui ont reçu un panier garni en cadeau de bienvenue. Le verre de l'amitié a permis de prolonger cette rencontre dans la bonne humeur.

Honneur au bénévolat et projets pour 2013



Les bénévoles de nouveau à l'œuvre

Dimanche 10 mars, 14 bénévoles se sont retrouvés à 8h30 pour une matinée de travail collectif. Contrairement aux autres fois, il faisait presque bon ce matin-là pour cette première séance de l'année, ce qui a engendré de suite de l'entrain et de la bonne humeur parmi les 4 équipes constituées selon les affinités de chacun.

Au programme du jour : coupe des trochées d'arbres à proximité du monument Regel situé vers Longeau en bordure de la R.D. 974, élagage des accotements du chemin de Cherrey, nettoyage de printemps sous les tilleuls et autour de la benne à verre, arrachage et enlèvement de la haie arbustive près du monument et remblayage de l'allée nord de l'église. Un gros matériel adapté aux travaux difficiles, des outils, de nombreuses mains et, à midi, toutes les tâches étaient accomplies.

Les élus, organisateurs de cette matinée de travail, n'ont pas manqué de remercier les participants et les ont conviés au verre de l'amitié, l'occasion de faire le bilan concernant le projet d'aménagement autour de l'église. La prochaine séance permettra d'installer les grilles d'écoulement et d'effectuer le revêtement des allées. Avec un aménagement paysager approprié, cet espace constituera un lieu d'agrément au cœur du village.

La matinée de bénévolat du dimanche 14 avril a été consacrée au déblaiement de l'ancien local des pompiers en vue de créer un espace cuisine pour la salle des fêtes. Avec des idées, des moyens et des muscles, il n'a pas fallu longtemps pour sortir tout le matériel qui, au terme d'un tri adéquat, a été transféré en partie dans un autre local et le reste conduit en déchetterie. Ensuite, des outils sont entrés en action pour casser le sol en préparation des prochains travaux. D'autres bénévoles se sont affairés avec des pelles pour boucher des trous dans la voirie. A midi, tous ces travailleurs du dimanche se sont retrouvés autour du verre de l'amitié, conscients de l'importance d'une telle action collective réalisée dans la bonne humeur et génératrice d'économies substantielles pour la commune.

Préparation de la salle communale



L'Association foncière a programmé ses travaux

Jeudi 25 avril, l'association foncière a tenu son assemblée générale sous la présidence de Laurent Gouriet entouré des membres du bureau. Conformément aux statuts, les propriétaires et nu-propriétaires possédant plus de 1 hectare étaient concernés, soit 52 personnes. Avec 9 membres présents et 22 représentés, le quorum était atteint. Le rapport financier des exercices 2011 et 2012 a été adopté à l'unanimité par l'assemblée, de même que le budget primitif, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 3 621,00 € en investissement et à 9 286,73 € en fonctionnement. Le tarif de la taxe de remembrement reste inchangé à 7,30 € HT par ha. Le président a fait part à l'assemblée des travaux réalisés dernièrement : curage des fossés au Champ du Vau et « Sous le pays », goudronnage d'une partie des chemins de Vaney, Morey et Champ Pafret. Dans les projets de travaux, il est prévu, dans un premier temps, la pose de panneaux de signalisation à l'entrée des chemins de l'association foncière, la réfection du chemin de la côte de Longeau qui dessert l'extrémité Sud du territoire communal, et à plus long terme, l'aménagement du chemin du Camp. L'assemblée a approuvé la demande de retrait du périmètre de remembrement de 3 parcelles urbanisées, ainsi que la modification des statuts concernant les convocations des membres du bureau. Le président a rappelé que le secrétaire, M. Martial Aubertot a été embauché par l'association pour un CDI sur une base de travail annuel de 40 heures.

Comme tous les ans, la cérémonie du 8 mai a été suivie par une nombreuse assistance venue se recueillir au pied du monument aux morts toujours bien fleuri pour la circonstance. Après lecture du message officiel et de l'ordre du jour n° 9 du Maréchal de Lattre de Tassigny, l'appel des morts, le dépôt de gerbe et la minute de silence, les participants, de l'adulte à l'enfant, ont chanté de tout cœur l'hymne national. C'est sur ces notes de la Marseillaise que la cérémonie s'est achevée avant que chacun ne partage le verre de l'amitié à la salle de convivialité.

**Le 8 mai :
Le devoir de mémoire toujours d'actualité.**



Le village prend des couleurs

La pluie ... toujours la pluie.

Mercredi 15 mai, une équipe de bénévoles n'a pas hésité à braver ce mauvais temps pour procéder au fleurissement du village. Fort de leur savoir-faire, ils ont rempli de terreau les bacs et les jardinières qu'ils ont garnis ensuite de nombreuses variétés de fleurs en jouant avec leur volume et leur couleur. Les compositions florales seront disposées en plusieurs endroits de la commune, un petit plus donné à notre cadre de vie, ce qui contribue à promouvoir une image valorisante du village, d'autant que comme l'an passé, les habitants eux aussi, ont déjà commencé entre deux averses, à fleurir les abords de leurs maisons.

La section Nord-Est de l'association « Les bouchons d'amour » a tenu son assemblée générale annuelle à la salle de convivialité de Bourg le samedi 25 mai, en présence de dix responsables départementaux de la collecte de bouchons en plastique. Après la présentation des rapports moral et financier adoptés à l'unanimité par l'assemblée, la présidente a établi le bilan des activités de l'année 2012. La collecte des bouchons a représenté, pour la section, 14 % du tonnage de la collecte nationale ce qui a permis, par leur vente à une entreprise de recyclage située en Belgique, de récolter une somme de 24 675 € répartie sous forme d'aides dans les régions Champagne-Ardenne, Alsace, Lorraine et Franche-Comté. Ces aides permettent l'achat de matériel spécifique au profit de personnes en situation de handicap, en partenariat avec différents groupes et associations, notamment avec Handisport et aussi Handi'chiens pour la mise à disposition de chiens d'assistance. La présidente a présenté une plaquette réalisée par des ados qui précise la nature des bouchons collectés dont sont exclus les bouchons de produits chimiques, de médicaments et les bouchons de sécurité. En exemple, il est cité qu'il faut 30 à 50 tonnes de bouchons pour l'achat d'un fauteuil roulant. L'association sera présente à la foire de Colmar du 10 au 15 août 2013 pour récolter des bouchons sous forme de jeux à l'intention des visiteurs. La réunion s'est terminée autour d'une collation qui a permis aux participants de se donner rendez-vous à la prochaine assemblée générale à Dole le 5 avril 2014.

La Régionale des bouchons d'amour



Une matinée bien remplie

Petit à petit, le projet d'aménagement des abords de l'église avance au fil des matinées de bénévolat qui s'enchaînent depuis le début de l'année. Fidèles au rendez-vous, treize bénévoles se sont présentés dimanche 9 juin, dès 8h30 à la salle de convivialité où les attendait le traditionnel café-brioche, l'occasion de préparer les travaux du jour. Deux actions étaient programmées : d'une part, la démolition et l'enlèvement d'un vieux mur en partie éboulé situé en limite nord du pourtour de l'église, d'autre part le décaissement du sol de l'ancien préau en vue de la création d'un nouvel espace cuisine pour la salle de convivialité. Si l'ancienne fosse d'aisances de l'école a été vite comblée par les débris de la dalle du préau, par contre, un va et vient incessant de brouettes a été nécessaire pour remplir à plusieurs reprises la remorque d'évacuation des déblais du mur. A midi, les élus organisateurs de ces matinées de travail n'ont pas manqué de remercier les participants et les ont conviés au verre de l'amitié, tous étant conscients du rôle fédérateur de ces actions collectives réalisées au profit d'un projet de mise en valeur du patrimoine communal.



Les décisions du conseil

Séance du 20 décembre 2012

• **Communauté de communes du Grand Langres** : Le maire a rappelé les différentes étapes qui ont conduit à la création de la nouvelle communauté de communes nommée « Communauté de communes du Grand Langres » qui fonctionnera à partir du 1^{er} janvier 2013 et dont la dotation s'élèvera à 9,60 € par habitant pour un bassin de population qui regroupera 18 600 habitants. Après en avoir délibéré, le conseil a décidé d'approuver les statuts de la Communauté de communes du Grand Langres et a procédé au vote des délégués pour représenter la commune au sein de la CCGL. Dominique Thiébaud a été désigné membre titulaire et Xavier Fouchault membre suppléant.

• **Tarifs des ordures ménagères** : Pour 2013, la tarification a été établie comme suit : résidence principale : 85 € par an et par habitant (1 € de moins que l'an dernier) et 146 € par résidence secondaire ou par entreprise. La redevance sera semestrielle.

• **Tarifs eau et assainissement** : Le conseil a décidé de fixer comme suit les tarifs eau et assainissement, applicables à partir du 1^{er} avril 2013. Eau : abonnement : 43,50 € ; de 0 à 100 m³ : 1,10 € par m³ ; plus de 100 m³ : 0,90 € par m³. Redevance pollution : 0,28 € par m³ ; enlèvement de compteur: 80 €. Assainissement : abonnement : 23,50 € ; 0,55 € par m³ d'eau utilisée ; redevance pour modernisation des réseaux : 0,15 € par m³. Deux relevés étant effectués chaque année, il n'y a aucun lien entre les deux facturations semestrielles.

• **Dématérialisation** : Le maire a rappelé aux conseillers que les échanges entre Préfecture et Trésor Public devront , de plus en plus, se faire par fichiers informatiques. Il convient, dès à présent, de mettre en place la dématérialisation des actes vis à vis de l'Administration. Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, a décidé d'adhérer à la plate-forme « Xdemat » mise en place par le Conseil Général pour effectuer cette dématérialisation. Le conseil a accepté de passer une convention avec les services de l'Etat et d'acquérir une clé pour la signature électronique.

• **Recensement de la population** : Le maire a rappelé à l'assemblée que le recensement de la population de la commune aura lieu du 17 janvier au 20 février 2013. Le conseil a accepté de confier la mission d'agent recenseur à Gislaine André et a fixé sa rémunération à 339 € brut qui correspond à la dotation attribuée par l'INSEE.

EN BREF

- Le conseil a décidé d'ouvrir des crédits complémentaires au budget primitif 2012 du lotissement qui s'équilibre à 1 500 € en recettes et en dépenses de fonctionnement, de même en recettes et en dépenses d'investissement.
- Le conseil a décidé du maintien total du régime indemnitaire du personnel en cas de maladie.
- La participation de la commune aux frais scolaires de la commune de Saints-Geosmes s'élève à 960 € pour l'année scolaire 2011-2012.

Conseil du 11 avril 2013

• **Comptes administratifs 2012 communal, eau et assainissement** : Le conseil a adopté les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2012 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs. Il a approuvé le compte administratif communal qui présente un excédent de fonctionnement de 115 211,42 € et un excédent d'investissement de 22 952,72 €. De même pour le compte administratif de l'eau et de l'assainissement dont le solde positif s'élève à 43 926,47 €. Il a aussi approuvé le compte administratif du lotissement qui présente, en investissement, une dépense de 195 545,17 € et, en fonctionnement, une recette de 74 563,37 €.

• **Affectation des résultats 2012** : Concernant le compte communal, le conseil a décidé d'affecter, au budget primitif 2013, l'excédent de fonctionnement, soit 115 211,42 €. De même pour le service eau et assainissement dont l'excédent de fonctionnement s'élève à 28 761,61 €.

• **Taux d'imposition 2013** : Le conseil a décidé d'augmenter uniformément les taux de 2%. Pour l'année 2013, ils ont été fixés comme suit : taxe d'habitation : 19,23% ; foncier bâti : 17,93% ; foncier non bâti : 28,07% ; cotisation foncière des entreprises CFE : 19,72% , soit un produit attendu de 56 001 €.

• **Budgets primitifs 2013** : A l'unanimité, le conseil a voté le budget primitif communal qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, aux sommes suivantes : fonctionnement : 220 223,42 € ; investissement : 135 728,72 €. Le budget eau et assainissement s'équilibre à 46 371,61 € en fonctionnement et à 38 365,86 € en investissement. Le budget annexe du lotissement présente, en investissement, un suréquilibre de 5 887,83 € et, en fonctionnement, il s'équilibre à 205 942,37 €.

• **Groupement de commandes- travaux de voirie 2013- espaces verts** : Dans le cadre du groupement de commandes de voirie coordonné par le CCGL, le conseil a décidé, pour 2013, d'engager les travaux suivants : la partie supérieure de la rue du Château en ECF pour un montant de 5 430,14 € TTC et le chemin de l'Echenot en ECF pour 4 566,99 € TTC. Le conseil a accepté que la CCGL soit coordonnateur du groupement de commandes «entretien des espaces verts» et a désigné Dominique Thiébaud, comme membre titulaire, et Bernard Gouriet, comme membre suppléant, pour siéger aux commissions d'appels d'offres.

• **Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)** : Le maire a présenté à l'assemblée le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics qui fixe les dispositions permettant de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. Après en avoir délibéré, le conseil a approuvé ce plan qui pourra faire l'objet d'une évaluation annuelle et d'une révision tous les 3 ans maximum. Il a autorisé le maire à mettre en œuvre ce plan dans le cadre des dispositions réglementaires.

EN BREF

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public par France-Télécom s'élève pour 2013 à 333 €.

Les lots pour les travaux de la salle de convivialité seront attribués aux entreprises à la prochaine réunion du conseil.

Le conseil a décidé de mettre en route le programme concernant les travaux de voirie du lotissement et a chargé le maire de reprendre contact avec le maître d'œuvre Euroinfra.

- **COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN 2014 :** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales (loi RCT) prévoit de nouvelles règles relatives au nombre et à la répartition des sièges des communes au sein des conseils communautaires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, destinés à s'appliquer après le prochain renouvellement des conseils municipaux en mars 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le nombre et la répartition des délégués, tel qu'il s'appliquera après le renouvellement des conseils municipaux en mars 2014 :

- Pour les Communes de moins de 950 habitants : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,
- Pour la Communes de Saints-Geosmes : 2 délégués titulaires,
- Pour la Communes de Rolampont : 4 délégués titulaires,
- Pour la Communes de Langres : 23 délégués titulaires.

- **COURS INFORMATIQUES :** Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le CDOS 52 propose comme l'an passé deux formations informatiques (Découverte de l'Internet et Utilisation Word). Ces cours sont gratuits, mais les frais de déplacement du formateur sont à la charge de la commune pour moitié.

- **TRAVAUX 2013 – CUISINE ET SALLE DE REUNION :** Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a sollicité plusieurs entreprises pour l'obtention de devis concernant la création d'un espace préparation à la salle de convivialité. Il informe le conseil sur le dossier d'accessibilité. Monsieur Patrick VAUTHRIN ne prend pas part aux discussions ni au vote pour cette affaire, celui-ci étant intéressé professionnellement à cette affaire. Entreprises retenues :

* Gros œuvres : Entreprise MCA de Cohons pour la somme de 31 451,35 € H.T soit 37 615,81 € TTC.

* Fenêtres : Entreprise MDC de Longeau pour la somme de 7 196,00 € H.T soit 8 606,42 € TTC

* Electricité : Entreprise VAUTHRIN Frères pour la somme de 9 984,97 € H.T soit 11 942,02 €

Soit l'ensemble des travaux pour la somme totale de 48 632,32 € H.T soit **58 164,25 €**

TTC

La date prévisionnelle de ces travaux du 15 septembre au 31 octobre 2013

- **TRAVAUX 2013 – SACRISTIES** Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a sollicité plusieurs entreprises pour l'obtention de devis concernant la réfection des deux sacristies. Après avoir étudié ces devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir les Entreprises suivantes :

* Toiture: Entreprise CASTELLANI pour la somme maximum de 13 876.03 € H.T

* Fenêtres : Entreprise MDC de Longeau pour la somme de 3 572 € H.T

- **RATTACHEMENT DES ELEVES A L'ECOLE DE SAINTS-GEOSMES :** Suite à la réflexion engagée à la communauté de commune pour la prise de compétence scolaire, aux discussions avec l'inspection académique, au désintérêt des familles pour notre groupe scolaire de rattachement, le tout étayé par la demande de plusieurs familles de la commune, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des différents courriers adressés à Madame l'Inspectrice de l'Académie de la Haute-Marne, et à la Direction des Routes Départementales du Conseil Général pour l'organisation des transports scolaires, concernant le projet de rattachement des élèves de Bourg à l'école de Saints-Geosmes, en lieu et place de l'école des Ouches de Langres.

- **DECISION MODIFICATIVE N° 1 – LOTISSEMENT** Afin de régulariser les écritures comptables, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'ouvrir les crédits complémentaires au Budget Primitif 2013 du Lotissement, + 3600€ en dépenses et en recettes d'investissement

• **RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DE L'AFR BOURG :** Les membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de BOURG ont été nommés pour 6 ans. La durée étant arrivée à expiration, le Conseil Municipal est invité à désigner deux propriétaires parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement. La Chambre d'Agriculture a procédé à la désignation de deux membres, il s'agit de :

- Monsieur Laurent GOURIET
- Monsieur Stéphane ROUSSEY

Le Conseil Municipal désigne les deux propriétaires suivants :

- Monsieur Patrice CHOUET
- Madame Anne-Marie BILLARD

• **QUESTIONS DIVERSES**

Voirie lotissement : Un rendez-vous est pris avec Euroinfra le 25 juin 2013

14 juillet : Préparation du repas champêtre du 13 juillet



HISTOIRE LOCALE

Un ancien instituteur du village : Paul-Jules SARAZIN (1886-1969)

Les plus anciens du village doivent encore se souvenir de Paul-Jules SARAZIN ou, du moins, en « avoir entendu parler » car il a été l'instituteur du village de 1910 à 1925. Ses parents reposent au cimetière du village. Il a consacré sa vie à l'enseignement mais son nom reste surtout attaché à ses connaissances et à son œuvre artistique.

Paul-Jules SARAZIN est né à Croix dans le Haut-Rhin, le 19 août 1886. Après l'obtention de son brevet élémentaire en 1902, il se destine à l'enseignement et, entre 1904 et 1909, ses stages à Fayl-Billot, Montigny-le-Roi, Saint-Dizier et Langres lui font découvrir la Haute-Marne. Il a été nommé à Bourg le 1^{er} novembre 1910. Il a été rappelé le 1^{er} août 1914. Il a fait toute la guerre dans les tranchées, tout d'abord, de 1914 à 1916, au sein du 21^{ème} RI, puis, en 1917, au 62^{ème} Régiment d'artillerie, et enfin, comme sapeur télégraphiste instructeur radio au 8^{ème} régiment du génie. En 1919, il a repris son poste à Bourg qu'il a conservé jusqu'en 1925, date à laquelle il a été nommé à Rosoy-sur-Amance. Il y a terminé sa carrière le 31 juillet 1934 et s'est installé à Langres à sa retraite. Il est décédé à Lure, en Haute-Saône, le 17 février 1969.

C'est bien à Bourg qu'il porte l'image de l'instituteur de l'époque, l'instituteur de partout, du style du père de Marcel Pagnol. Paul-Jules SARAZIN se révèle un touche-à-tout passionné.

Passionné par la musique : après son mariage, en 1919, il joue du violon, et sa jeune épouse l'accompagne en chantant. Duo de poètes surtout, pendant les veillées devant les feux de cheminée.

Passionné par la radio naissante, il a fabriqué un poste à galène avant la guerre de 1914-1918, ce qui lui permettait d'afficher sur la porte de la mairie les prévisions météorologiques très appréciées des paysans. Les gens des champs l'admiraient et le respectaient.



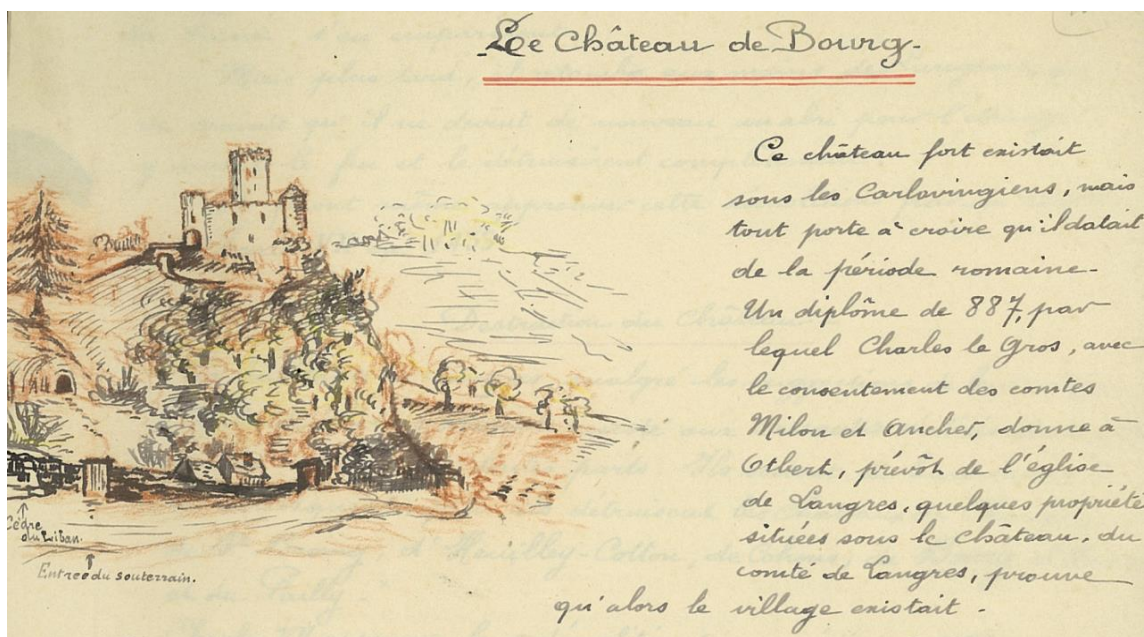
Passionné de peinture : il se déplaçait dans les rues du village, ou dans la nature, le pliant sous le bras, son matériel de peinture dans une boîte vernie en bandoulière. Il ne quittait jamais son calepin sur lequel il notait le sujet qu'il devait peindre. Il a écrit une monographie communale sur Bourg, constituée de notes et de croquis.

Paul-Jules SARAZIN était un autodidacte qui peignait simplement ce qu'il voyait et ce qu'il sentait. « A Bourg, son cœur bat pour Bourg, donc il peint Bourg. Plus tard, à Langres, son cœur bat pour Langres, donc, il peint Langres. Tous les quartiers de la ville font bouger ses pinceaux. Peu importe le support, puisqu'ainsi, il peut se distraire à volonté, et même s'exprimer pour plaire, mais, avec parfois quand même, une manifeste influence du peintre Jules R.Hervé, sur Des scènes ou des moments qui les inspirent tous les deux ».



Voici ce qui a été écrit sur lui à une exposition à Langres en 1923 avec une mention honorable pour des aquarelles : « Instituteur de profession, Paul-Jules SARAZIN ne consacre que ses loisirs à l'étude du dessin, de la peinture et aux recherches si subtiles de l'aquarelle. Ses réalisations sont pleines d'harmonie, d'équilibre et de sentiment. Les coloris en sont nuancés, fondus dans des tonalités simples, très agréables ; ses aquarelles fluides et transparentes sont d'un beau métier. Cet artiste n'a jamais été guidé par aucun maître. Il nous donne ici le fruit de recherches personnelles extrêmement sérieuses. Son art fut seul inspiré de ses observations et de ses recherches individuelles ». Paul-Jules SARAZIN a été rédacteur au journal « Le travail manuel, les sciences et le cinéma ».

Il y a quelques années, le Lion's Club de Langres a rendu hommage à Paul-Jules SARAZIN en exposant quelques uns de ses tableaux. Un résumé sur son œuvre a été écrit ainsi : « Elle reste importante et il n'est pas rare de retrouver ses peintures dans de nombreux intérieurs de la région langroise. Trois aspects de cette œuvre méritent d'être évoqués : le caractère de passionné autodidacte de l'artiste qui le fait agir en dehors de la mode, en dehors du monde des Beaux Arts, en toute liberté et indépendance. Son réel attachement à la région langroise qui lui fournira la plus grande partie des thèmes qu'il abordera : vues des quartiers de Langres et des villages voisins, scènes de vies, scènes religieuses...un style bien à lui qui fait que ses tableaux sont bien reconnaissables, avec une touche d'impressionnisme ». Ce texte corrobore l'appréciation donnée sur Paul-Jules SARAZIN en 1923.





C'est reparti pour deux tours

Après la formation de l'année dernière sur la découverte de l'outil informatique, il nous a semblé que nous devions poursuivre cette initiative en s'adaptant aux attentes des utilisateurs. Effectivement, beaucoup nous ont fait part de leur envie d'apprendre ou de se perfectionner sur Internet et sur tout ce que cet outil permet de faire.

DECOUVERTE DE L'INTERNET et UTILISER WORD

DECOUVERTE DE L'INTERNET : à partir du lundi 16 septembre, à 17h, pour 7 séances de 3h

Contenu : *cours sur la navigation Internet avec les différents navigateurs* :

Internet Explorer - Google Chrome - Mozilla Firefox - Opéra

Ce cours vous montre comment naviguer dans un site Internet et comment faire des recherches avec les moteurs de recherche comme Google.

Démarrer et fermer votre navigateur

Faire des recherches avec Google

Faire des recherches Filtrées

Faire des calculs avec Google

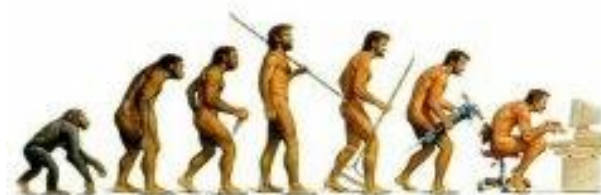
Les autres moteurs de recherche

Réseaux sociaux Facebook, Twitter, outils de communication : Skype, messagerie Outlook, email, photo...

Utiliser WORD : *traitement de texte*

à partir du lundi 20 janvier, à 17h, pour 7 séances de 3h

Des papiers pour l'inscription seront très prochainement distribués dans vos boîtes aux lettres (attention : nombre de place limité(8))

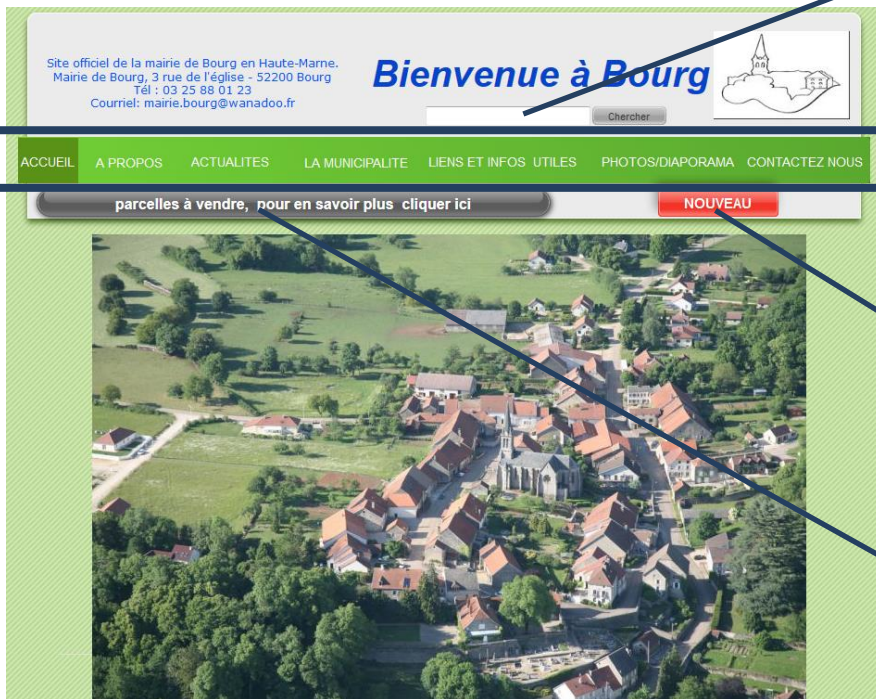


LE SITE INTERNET DE BOURG

Depuis 2010 la commune de **Bourg** possède un site internet, il vient d'être **relooké** pour améliorer son ergonomie, pour rendre sa lecture plus facile, pour que son contenu soit utile à tous, pour que cela soit le site de tous les habitants de BOURG. Vous trouverez ci-dessous quelques indications pour son utilisation.

www.mairiedebourg.fr

Page d'accueil :



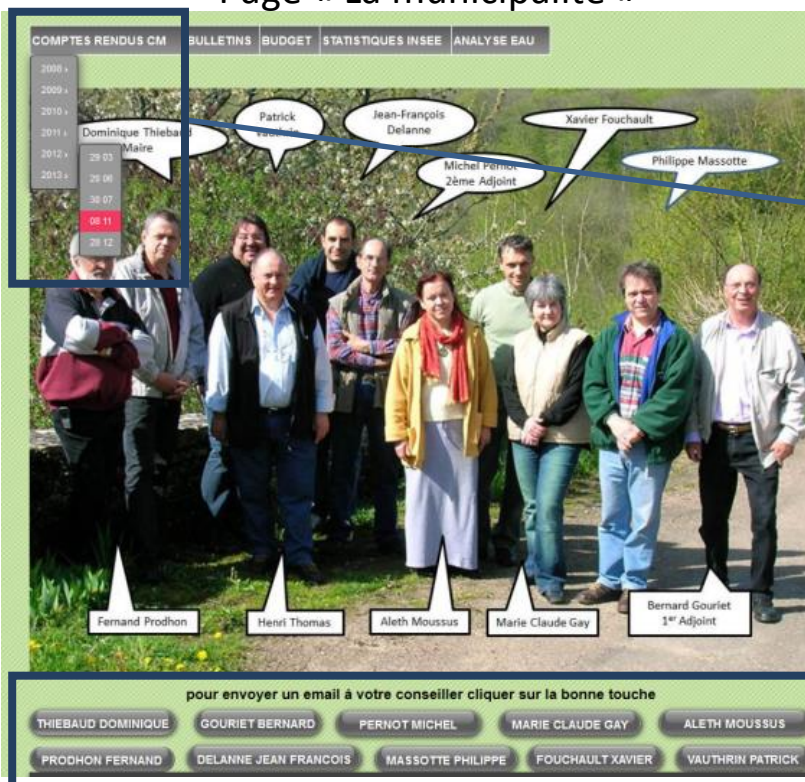
Un champ pour lancer une recherche à partir d'un mot pouvant être contenu dans un document du site

Bandeau d'accès aux différentes pages du site

La touche « NOUVEAU » Permet un accès rapide aux dernières informations mises en ligne

Sur l'ensemble du site les touches sur fond gris donnent un accès direct à un document, à une fonction, à un autre site internet...

Page « La municipalité »



Menus avec arborescence :

Ces menus permettent d'atteindre par sélections successives et descendantes des documents comme les comptes rendus de conseil, les éditions du journal de Bourg, les rapports d'analyses d'eau...

En cliquant sur une des touches, une page de votre messagerie s'ouvre avec le champ « A » renseigné avec l'adresse mail de la personne que vous voulez contacter

La page « Liens et infos utiles »

Courriel: mairie.bourg@wanadoo.fr

ACCUEIL A PROPOS ACTUALITES LA MUNICIPALITE **LIENS ET INFOS UTILES** PHOTOS/DIAPORAMA CONTACTEZ NOUS

parcelles à vendre, pour en savoir plus cliquer ici **NOUVEAU**

Gendarmerie de Longeau : 03 25 88 42 04
Trésor Public - perception de Prauthoy : 03 25 88 31 10
du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00
Fermé au public le mercredi sauf rendez-vous. Une boîte à lettres est à disposition dans la cour de la mairie de Longeau, relevé le mardi matin à 8h00
EDF (sécurité dépannage) : 03 25 32 19 53
Correspondant du journal : 03 25 88 42 70 (Bernard Gouriet)
Personnes relais (église) : 03 25 88 43 30 (Marie-Claude Gay)
Préparation aux cérémonies religieuses : Maryvonne Massotte, Marie-France Leprince et Marie-Claude Gay
Sonneurs de cloches : Laurent Gouriet et Philippe Massotte
Collecte des bouchons en plastique et liège : Gislaïne André
Gardes particuliers : Alexandre Liégé.

Réservation de la salle de convivialité : Marie-Claude Gay : 03 25 88 43 30
Pour les habitants de BOURG: 80 € le weekend et 20 € la demi-journée
Pour les Associations de BOURG: 25 €
Pour les personnes extérieures au village: 150 € le week-end et 50 € la demi-journée

Transport à la demande par TOP TRANSPORT Tel N° 0 800 330 130

Notre village est desservi par : (cette liste n'est pas exhaustive)
Boulangers : les mardi, jeudi et samedi matin.
Fromagers : un le mardi et un le mercredi après-midi.
Marchand de primeurs : le jeudi après-midi.
Marchand de boissons : le jeudi matin 2 fois par mois et le 1er lundi de chaque mois
Prêt à porter "Odile vous habille" : 1 fois par mois.

LIENS UTILES. Cliquez et vous serez dirigé directement sur le site choisi

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHALINDREY CADASTRE CONSEIL GÉNÉRAL DOCUMENTS D'URBANISME POLE EMPLOI SOUS PREFECTURE

PREFECTURE TRÉSOR PUBLIC COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUBERIVE VINGEANNINE MONTSAUJÉONNAIS DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU TERRITOIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND LANGRÈS PAYS DE LANGRÈS OFFICE DE TOURISME VILLE DE LANGRÈS SYNDICAT DES 4 LACS

Comme son nom l'indique cette page à vocation à contenir toutes les infos pratiques et utiles pour les habitants du village

N'hésitez pas à nous contacter pour compléter cette page

Toutes ces touches sont en fait des raccourcis pour les sites internet des collectivités ou organismes.

EX : besoin d'un imprimé pour un permis de construire : cliquer sur « Documents d'urbanisme »

La page « Contactez-nous »

ACCUEIL A PROPOS ACTUALITES LA MUNICIPALITE LIENS ET INFOS UTILES PHOTOS/DIAPORAMA **CONTACTEZ NOUS**

parcelles à vendre, pour en savoir plus cliquer ici **NOUVEAU**

MERCI DE PRENDRE QUELQUES SECONDES POUR NOUS FAIRE PART DE VOS COMMENTAIRES SUR NOTRE SITE, SUR NOTRE VILLAGE.

UN RENSEIGNEMENT?
UN RENDEZ-VOUS?
UN PROBLEME ADMINISTRATIF?
ETC.....

VENEZ NOUS VOIR

CONTACTEZ NOUS

NOM

PRENOM

ADRESSE MAIL

Your message:

Effacer Envoyer

Plan Satellite

Rue du Général Patton D974A
Allée des Tillais
Chemin de Chavreny
Côte de Chervy D974
Côte de
Rue du Château
Rue de l'Église
Rue du Bénédictin
Chemin de l'Échenot

Données cartographiques - Conditions d'utilisation Signaler une erreur cartographique

Cette page est très importante, elle peut s'avérer très utile et très pratique.

Bien que toujours heureux de vous voir à la permanence du lundi, au travers de cette page, vous pouvez avoir une réponse rapide et ainsi éviter un déplacement. Votre message sera traité sous 24H.

D'autres pages constituent le site comme les actualités où vous pouvez retrouver les comptes rendus des évènements communaux, les articles de presse évoquant notre village....

Si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à nous en faire part. Vous pouvez également nous transmettre des articles que nous pourrions publier dans la mesure du possible.

BONNE BALADE SUR LE NET

INFOS PRATIQUES : QUOI DE NEUF ?

A retenir :

Mairie : - téléphone/fax - 03 25 88 01 23 - mairie.bourg@wanadoo.fr permanence le lundi de 16 h30 à 18 h 00

Site internet : <https://www.mairiedebourg.fr>

Gendarmerie de Longeau : 03 25 88 42 04

Trésor Public - perception de Prauthoy : 03 25 88 31 10

du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00

Fermé au public le mercredi sauf rendez-vous.

Une boîte à lettres est à disposition dans la cour de la mairie de Longeau, relevée le mardi matin à 8h00

EDF (sécurité dépannage) : 03 25 32 19 53

Correspondant du journal : 03 25 88 42 70 (Bernard Gouriet)

Personnes relais (église) : 03 25 88 43 30 (Marie-Claude Gay)

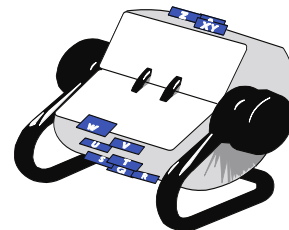
Préparation aux cérémonies religieuses : Maryvonne Massotte, Marie-France Leprince et Marie-Claude Gay

Sonneurs de cloches : Laurent Gouriet et Philippe Massotte

Collecte des bouchons en plastique et liège : Gislaine André

Gardes particuliers : Alexandre Liégé.

ATTENTION : la déchetterie mobile de Longeau est fermée



Transport à la demande par **TOP TRANSPORT** Tel N° 0 800 330 130

Notre village est desservi par : (cette liste n'est pas exhaustive)

Boulangers : les mardi, jeudi et samedi matin.

Fromagers : un le mardi et un le mercredi après-midi.

Marchand de primeurs : le jeudi après-midi.

Marchand de boissons : le jeudi matin 2 fois par mois et le 1er lundi de chaque mois

Prêt à porter "Odile vous habille" : 1 fois par mois.

Réservation de la salle de convivialité :
Marie-Claude Gay : 03 25 88 43 30

Tarifs :

Pour les habitants de BOURG: 80 € le weekend et 20 € la demi-journée

Pour les Associations de BOURG:25 €

Pour les personnes extérieures au village:150 € le week-end et 50 € la demi-journée